

# Commission Particulière du Débat Public

## Projet de ligne à Très Haute Tension entre Avelin-Gavrelle.

# Synthèse

de la réunion publique du 9 février 2012

Maître d'ouvrage : RTE  
Date : 09 février 2012  
Lieu : Thumeries  
Durée : 4 heures 27 minutes

## Introduction

Après le message de bienvenue de M. Collérie qui représente le maire de la commune de Thumeries, Michel Giacobino, Président de la Commission Particulière du Débat Public présente les membres de la Commission ainsi que les représentants de RTE. Il annonce en outre une présentation provisoire des conclusions effectuées d'après l'analyse des différents verbatim : un rapport plus détaillé suivra dans les deux mois, afin d'analyser les questions / réponses sur Internet et les différents cahiers d'acteurs (16 à ce jour : associations, mairies, collectivités...). RTE devrait se prononcer sur la poursuite du projet d'ici le 13 juillet.

S'ensuit une présentation des premières conclusions du débat public, et des thèmes mis à jour :

- **La santé, les champs électromagnétiques, les effets sur la santé des lignes électriques** : le sentiment général est l'incertitude au regard d'une controverse scientifique de santé publique qui tient à la difficulté à rassembler des données, à établir l'absence de liens de cause à effet et à des différences d'interprétation sur les études épidémiologiques,
- **L'énergie, la politique énergétique de la France, les énergies renouvelables, la consommation énergétique** ; quelle nécessité de tripler la puissance ? Des questions posées sur l'origine de l'accroissement des flux électriques, les différents scénarii d'évolution, l'impact du changement induit par l'ouverture du marché de l'énergie qui fait naître nombre de doutes.

• **L'aménagement du territoire, les conséquences sur les différents territoires traversés**, les questions sur l'enfouissement, les mesures compensatoires, l'Environnement et les variantes de tracés préoccupent le public. On constate une connaissance incomplète des enjeux locaux, des impacts à long terme relativement peu évalués sur les territoires, sur les différents problèmes liés à la présence d'autres projets concurrents.

Enfin, la question de base « les décisions sont-elles réversibles ? » amène à préciser le calendrier de la suite de la concertation, avec un garant de la Commission Nationale qui suivra l'ensemble du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'enquête d'utilité publique. En cas d'issue favorable, les travaux se dérouleront en 2016-2017, pour une mise en service en 2017.

Interviennent alors Messieurs Aucourt et Desquilbet pour RTE. Ils rappellent que plus de 200 questions ont été posées, lors des débats et sur le site internet, pour lesquelles les représentants de Rte pensent avoir apporté des réponses. Au sujet de l'impact visuel, il est répété qu'un enfouissement serait préjudiciable pour l'environnement, techniquement compliqué et cher pour une entreprise qui se veut responsable des deniers de la collectivité. L'accent est donc mis sur les compensations des lignes aériennes visibles de plus basse tension. Gaëtan Desquilbet rappelle les engagements qui ont déjà été pris, suite aux précédentes réunions :

- affirmer qu'il n'y aura pas de maisons d'habitations sous les fils de la nouvelle ligne électrique,
- profiter de l'opportunité de la reconstruction de la ligne pour améliorer le tracé existant en s'éloignant des zones habitées et s'engager à éloigner la ligne des habitations existantes lorsque c'était possible,
- évaluer les incidences sur le projet de candidature du Bassin Minier Uni au Patrimoine Mondial de l'Unesco de la ligne actuelle, des deux variantes envisagées et des autres lignes Rte présentes dans le territoire,
- réaliser une étude paysagère pour la Pévèle, par des paysagistes régionaux en utilisant des moyens informatiques de simulation,
- étudier de nouvelles formes de pylônes avec des designers pour améliorer l'esthétique et l'insertion paysagère des nouvelles lignes aériennes, en particulier pour la zone de la Pévèle,
- associer les ornithologues régionaux à la définition des mesures de prévention de la mortalité des oiseaux en amont de la conception de la future ligne,
- renforcer la biodiversité le long du fuseau retenu, dans le respect du schéma régional de cohérence écologique et de la trame verte et bleue dont les travaux sont en cours,
- définir les mesures compensatoires en concertation et les mettre en œuvre dès la construction de la nouvelle ligne et non de manière différée et conditionnée aux évolutions des flux d'énergie dans le réseau, avec une réunion publique 2 ans plus tard pour faire le point sur les engagements de RTE,

- constituer avec les élus et représentants associatifs intéressés un groupe de travail sur la question de la santé humaine, procéder à un travail d'écoute, de réflexion et d'analyse et présenter au public ces résultats lors d'une réunion publique à la suite de la concertation ; bâtir un dispositif d'actions en faveur des futurs riverains de la ligne en matière de suivi de l'exposition au champ magnétique et au bruit et de surveillance de leur état de santé,
- rédiger un volet agriculture dans l'étude d'impact avec l'appui des spécialistes de cette question,
- élaborer avec les représentants de la profession agricole, une convention locale d'application du protocole national pour prendre en compte les spécificités agricoles du territoire concerné par le passage de la ligne,
- supprimer l'impact sur les bâtiments d'élevage, grâce notamment aux traitements préventifs des courants parasites,
- réaliser une étude des sols préalable au chantier afin de minimiser les dommages du chantier, et remettre les sols en l'état après le chantier.

Cette liste d'engagements pourra être complétée d'ici la décision de RTE de poursuite du projet, dans une volonté d'amélioration, en comparant la situation d'aujourd'hui avec la ligne actuelle et la situation en 2017 avec la ligne future, notamment à travers la nomination d'un garant de la CPDP, l'organisation d'ateliers territoriaux, de réunions publiques, de permanences dans les mairies et d'information de la population.

# Questions / Réponses

## Sujet : le débat public

### Question :

**« J'avais l'espoir qu'il y ait une réunion qui soit adaptée à la disponibilité de la société civile toute entière ; la convention Aarhus dit bien « obligation de consultation de la société civile avant chaque projet » et la Charte Marianne stipule que la mission de service public doit être adaptée à toute la société civile. »**

### Réponse de la CPDP :

« Nous avons retenu un certain nombre de dates de réunions, d'horaires et en aucune façon nous avons cherché à éliminer qui que ce soit et quelque opinion que ce soit. Il n'y a pas que le moyen des réunions publiques pour s'exprimer, il y a aussi des documents, le site internet... »

### Question :

**« Est-ce que oui ou non le débat porte sur la réalisation de la ligne ou pas ? Est-ce que oui ou non la décision est déjà prise ? »**

### Réponse de la CPDP :

« Le débat public s'ajoute à l'ensemble des procédures de décisions concernant le projet. Si le Ministre de l'énergie se prononce favorablement pour ce projet après enquête publique, RTE mènera ce projet. Mais, uniquement dans ce cas-là. C'est-à-dire que vous avez la possibilité de vous exprimer déjà maintenant ce qui est un plus par rapport à ce qui existait précédemment. Je peux vous assurer que la décision n'est pas prise aujourd'hui par RTE, de construire la ligne Avelin-Gavrelle, c'est la loi. Une décision, c'est un acte public où le Directoire de RTE, c'est-à-dire les 4 premiers dirigeants de RTE signent un document qui les engage juridiquement dans lequel ils disent « RTE va construire la ligne ». Ce document n'existe pas, il n'est pas signé. »

### Questions :

**« J'exprime formellement la demande évoquée par Monsieur Giacobino d'un débat public national du réseau qui correspondrait aux exigences énergétiques évidemment, économiques et aussi sociales, pour avoir une réflexion sur la mutation du réseau nécessaire à la transition énergétique. »**

**« Est-ce que vous pourriez, Monsieur Giacobino, remonter au niveau de la Commission nationale du Débat public, que le public, les gens du terrain, les**

**gens qui habitent dans les villes, veulent un vrai débat sur le problème de l'énergie. »**

**Réponse de la CPDP :**

« Effectivement, je suis prêt à faire remonter au niveau national l'idée qu'il faut un débat national pour l'énergie. »

## **Sujet : la santé**

**Question :**

**« 200 000 personnes vivent à moins de 100 mètres des lignes en France. Quelles sont les doses à ne pas dépasser actuellement ? »**

**Réponse de RTE :**

« Sur les doses à respecter, vous avez dit que le projet a une influence considérable sur la santé. Ce n'est pas l'avis de RTE, ni l'avis des spécialistes du domaine qui considèrent qu'il n'y a pas été établi de lien de cause à effet entre les champs magnétiques basses fréquences qui sont dus au réseau de transport d'électricité, et la santé. Il y a des normes d'émissions, des niveaux à respecter, recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), repris par la Commission Européenne et transcrites en France dans le droit appliqué au réseau de transport d'électricité. C'est l'arrêté technique qui fixe la limite à 100  $\mu$ T (micro tesla) c'est-à-dire 0,001 Tesla et que l'on s'engage à respecter pour le nouvel ouvrage comme on le respecte sur l'ensemble de notre réseau.

**Question :**

**« Pour l'amiante, les problèmes ont été découverts, déjà vers 1880 par un médecin et on l'a nié pendant je ne sais pas combien de temps. Finalement, on se rend compte que les problèmes d'amiante étaient vraiment réels. Pour la leucémie, il est possible que ça soit un phénomène multifactoriel avec peut-être un phénomène génétique, mais on ne peut pas nier éventuellement l'impact de ces courants. On ne sait peut-être pas toute la vérité. Pourquoi, à ce moment-là, indemnisez-vous les habitants qui habitent près de ces lignes électriques ? En tant qu'ancien médecin, je ne fais pas toujours très confiance à l'Agence du Médicament qui a laissé passer des tas de choses tout à fait anormales ; au niveau de l'OMS, le fameux vaccin contre la grippe a été préconisé par un médecin danois qui était en collusion avec des laboratoires pharmaceutiques... Alors, je voudrais savoir un petit peu qu'est-ce que vous pouvez nous dire entre l'impact environnemental de l'enfouissement et l'impact environnemental de ce qui n'est pas enfoui. »**

## Réponse de RTE :

« Je ne suis pas médecin, je ne suis pas chercheur sur la leucémie. Vous formulez un doute à priori qui fait que quoi qu'elles disent vous ne croirez pas certaines personnes, comme si vous aviez une conviction qui était faite à l'avance et toute façon vous venez à la réunion avec votre conviction et vous repartez avec la même. Je vous explique le mécanisme qui conduit à la réglementation actuelle, et évidemment notre engagement à la respecter. Il y a des chercheurs qui ont d'autres opinions que la majorité qui a conduit à l'élaboration de cette réglementation. Comme je l'ai dit à d'autres réunions, il y a eu 15 000 publications scientifiques sur le sujet de l'effet des champs magnétiques sur la santé humaine, des champs magnétiques basses fréquences, pas toutes identiques, avec des soupçons, des questions, parfois contradictoires. Les meilleurs spécialistes se mettent ensemble et écrivent des monographies. Le CIRC en a fait une, l'OMS la reprend qui produit des recommandations qui deviennent des réglementations et qu'on applique.

Sur les problèmes environnementaux et la comparaison entre l'aérien et le souterrain. Il y a d'abord l'importance du chantier : pour construire la ligne souterraine équivalente au besoin de transport en énergie dont on parle entre Lille et Arras, il faut mettre 18 câbles sous terre, ce qui représente une tranchée à ouvrir qui fait à peu près 15 mètres de large et 2 mètres de profondeur, un chantier qui va faire 35 mètres de large et une destruction totale du milieu naturel sur tout cet espace-là. Ensuite, vous avez la ligne aérienne avec de petits chantiers ponctuels tous les 400 ou 500 mètres à chaque pylône à construire. Au niveau des impacts permanents d'une liaison souterraine de ce type, il y a sur 20 mètres de large une interdiction de construire ou de planter des arbres, des végétaux à racines profondes pour ne pas qu'ils aillent endommager le câble. Tous les 1 000 mètres, des chambres de jonction, les bobines du câble ne faisant pas plus d'un kilomètre de long. Il faut donc rabouter les câbles tous les kilomètres, avec des chambres bétonnées construites sous terre à deux mètres de profondeur, des structures de 600 m<sup>2</sup> dans lesquelles on va souder nos 18 câbles un par un et ajouter un puits de visite. Si la chambre devait tomber au milieu d'un champ, il faudrait neutraliser un petit espace pour que nos spécialistes de maintenance puissent y avoir accès en permanence. On imagine que la présence des six câbles sur tout le tracé va modifier l'humidité du sol, l'écoulement des eaux dans le sol et va perturber probablement la pousse des plantes, notamment au niveau de ces structures bétonnées. »

## Question :

**« Selon le Criirem, Centre de Recherche et d'Information Indépendant, j'insiste sur le mot indépendant, sur le Rayonnement Électromagnétique, la présence de lignes Très Haute Tension entraîne pour les riverains, des troubles de la santé : sommeil, mémoire, maux de tête, état dépressif et des maladies plus graves, leucémie, cancer du sein et de la thyroïde, les enfants étant les plus exposés. Le dossier n'apporte pas de réponses précises sur ces questions. En cas de poursuite du projet, Rte s'engagerait-il à un suivi sanitaire des populations impactées ? Notamment par des prises de sang. »**

### Réponse RTE :

« Nous avons la volonté de mettre en place un suivi des populations qui seraient riveraines de la future ligne avec d'abord des mesures pour voir d'abord à quoi ils sont exposés avant et à quoi ils sont exposés après, au niveau du champ magnétique. Et également, un suivi sanitaire avec éventuellement des prises de sang, mais comme on a le temps d'ici 2017, on n'est pas dans l'urgence absolue aujourd'hui. À travers le groupe de travail proposé, il faudra réfléchir, lire de la documentation, rencontrer des spécialistes et définir ensemble ce système de veille pour regarder comment va évoluer ou pas, et dans quel sens, la santé des gens dans les années qui vont suivre la construction de la future ligne. En discutant avec les personnes qui ont surveillé ou vécu l'affaire de Coutiches, la mise en place du suivi sanitaire a créé plus d'inquiétudes qu'elle n'en a levées. Elle a révélé des désordres au niveau de la répartition du Fer dans l'organisme tel que je l'ai lu dans les rapports, qui n'étaient pas imputables à la ligne et des spécialistes de l'hématologie se sont penchés sur ces résultats ont bien dit que c'était des choses qui n'étaient pas des choses qui étaient suffisamment graves pour être qualifiées de maladie et qui étaient courantes dans la population française. Donc, créer un nouveau Coutiches en refaisant un suivi sanitaire et en recréant de l'inquiétude et le même genre de polémique ne me paraît pas forcément constructif et la meilleure manière de traiter cette question. »

### Question :

**« Rte déclare satisfaisant aux normes de réglementation de santé de 100  $\mu$ T (micro tesla). Cependant, il n'y a pas suffisamment d'éléments qui permettent d'attester que 100  $\mu$ T (micro tesla) soient suffisants. Une déclaration du Comité International de Recherche sur le Cancer dit qu'au-delà de 0,4  $\mu$ T (micro tesla) moyen, il peut y avoir des risques de leucémie sur les enfants. Un rapport de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Techniques dit explicitement que rien n'interdit de penser qu'il faudrait faire probablement des recommandations pour que vous preniez en compte ces risques concernant les enfants et concernant les leucémies sur les enfants. »**

### Réponse RTE :

« Ce n'est pas la réglementation de Rte, c'est la réglementation issue de l'OMS, de la Commission Européenne et de l'État français. Le sénateur Raoul fait partie de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Techniques, il n'a pas proposé de modifier les seuils. La recommandation qui est faite par l'OMS et par tous les organismes et que Rte reprend évidemment à son compte, c'est de diminuer l'exposition. Donc, diminuer l'exposition, c'est essayer d'éviter qu'il y ait de nouvelles populations exposées. Quand des maisons sont construites à proximité ou sous nos lignes, ça revient aux pouvoirs publics, aux Ddt, aux élus qui accordent les permis de construire. »

### Question :

**« Si on voulait lever le doute, il faudrait simplement construire deux lignes identiques l'une à côté de l'autre, l'une avec du courant et l'autre sans courant, et**

**les gens ne le sauraient pas. Y faire vivre une population identique, par l'âge, les pathologies, les antérieurs, la condition sociale et ainsi de suite. Et regarder sur des mois, peut-être des années ce qui adviendrait d'une population par rapport à l'autre. C'est avant que ce projet ne voit le jour que vous devez avoir acquis la certitude qu'il n'y a aucun danger pour la population. Je demanderais que votre commission, siège avant et que vous vous engagiez à dire que, si le doute persiste, le projet ne se fera pas. »**

**Réponse de CPDP :**

« Concernant le différé de la décision qui pourra être prise par Rte, il y a deux mois pour rendre compte du débat public, et trois mois pour que Rte prenne la décision, et cela est fixé par la loi, pour décider si oui ou non l'étude se poursuit et si la ligne se poursuit. Donc, il suffirait pour répondre à votre question que Rte décide de ne pas faire la ligne tout de suite. Et puis, à ce moment-là, la question peut être repoussée. Sur les aspects que vous soulevez, il y a un rapport qui a été fait par un sénateur qui s'appelle Raoul et je lis simplement : "d'ici à 2015, en attente de ces nouveaux résultats d'études, le rapporteur recommande à titre prudentiel de chercher, chaque fois que cela est possible pour un coût raisonnable, de ne pas accroître le nombre d'enfants de 0 à 6 ans, et à naître, susceptibles d'être exposés à ces champs supérieurs à 0,4 micro Tesla, en moyenne." Faire un groupe de travail, c'est bien gentil, mais si on s'aperçoit qu'il y a un champ magnétique trop important, qu'est-ce qu'on fait ? On diminue la ligne ou on diminue le courant électrique sur la ligne ? J'avais posé la question au départ de la réversibilité des décisions, ça voulait dire ça. »

**Réponse de RTE :**

« Quand on ne respecte pas certaines obligations, on se met en conformité : quand on met en service un ouvrage, l'ensemble des paramètres techniques, y compris les émissions de champs magnétiques est vérifié par un organisme indépendant qui rend public ce résultat. Et si un ouvrage ne respecte pas la réglementation il n'est pas mis sous tension, il n'a pas le droit de fonctionner. »

**Question :**

**« Est-ce que vous êtes prêt à vous engager à attendre les conclusions de ce groupe de travail, qui est votre proposition n°9, avant de prendre une décision, tout en sachant qu'il faudra les mettre à disposition du public, voire même provoquer un débat public, justifié par rapport à l'ampleur des inquiétudes sur la santé ? »**

**Réponse RTE :**

« Je n'ai pas le droit. La loi dit "*vous prenez votre décision dans les cinq mois qui suivent*". Donc, le 13 juillet, Rte devra présenter sa décision. Après, c'est une décision de poursuite du projet, ce n'est pas la décision de réaliser. »

**Question :**

**« Donc votre conclusion, c'est que vous n'attendez pas les conclusions de ce groupe ? »**

**Réponse RTE :**

« Non, et d'autres décisions seront prises après les conclusions de ce groupe. Donc, je m'engage et j'engage mon entreprise à ce que nous faisons tout pour que ce groupe existe, pour qu'il ait les moyens de réfléchir, pour qu'il restitue au public les conclusions de ses réflexions. »

**Question :**

**« Suite à la proposition que Madame Ascher-Campagnac a faite à la fin de la séance de Oignies, de mettre à disposition des gens dans son laboratoire puisqu'elle est Directrice d'un laboratoire et des élèves en Master, spécialisés de manière à collecter toutes ces données scientifiques de façon totalement indépendante de Rte. Vous n'allez pas revenir en arrière sur cette décision-là ? Est-ce qu'il est envisageable de différer cette prise de décision tant qu'il n'y a pas eu un rapport clair, réalisé dans ce groupe de travail »**

**Réponse de RTE :**

« Ce qu'elle me demandait c'est que RTE finance une étude dans son laboratoire, et ça n'est pas qu'elle mette à disposition des chercheurs. C'est que RTE lui apporte des subventions pour qu'elle finance, non pas une étude sur le fond c'est à dire c'est quoi ce qu'il y a dans les études. Mais sur une étude sociologique, elle est sociologue, c'est comment une population considère ces questions-là. »

**Question :**

**« Vous l'aviez un tout petit peu attaqué parce qu'elle s'était exprimée dans le cadre du public, en rappelant ce qu'avait dit Madame Annie Sasco, au débat public de Courcelles-lès-Lens, et bon... apparemment, ça vous avait un peu chagriné qu'elle soit revenue sur ce sujet pourtant, ô combien important pour le public. Et c'est à ce titre-là que, calmement, elle vous a proposé de faire cette démarche de collectage et bien sûr d'étude sociologique. »**

**Réponse de RTE :**

« ça me paraîtrait dommage de confier cette tâche à des chercheurs à l'École des Ponts, je sais pas dans le 6<sup>ème</sup> ou 7<sup>ème</sup> arrondissement de Paris et pilotés par Madame Ascher-Campagnac. C'est vous qui me semblez les plus pertinents : ce n'est pas une question de compétence c'est une question d'avoir accès aux personnes et de comprendre ce qu'il y a derrière toutes ces questions, sur les normes, sur les niveaux, sur les expositions, sur ces controverses scientifiques. J'ai compris qu'elle souhaitait être financée par RTE pour faire un travail. Et que ce n'est pas le travail que vous

proposez, qui est l'engagement n°9 que je trouve pertinent que j'appelle collectage des données, donc l'analyse des données et qui est un travail où il y a eu des acteurs associatifs régionaux qui ont souhaité y être associés, donc l'analyse des données et qui est un travail où il y a eu des acteurs associatifs régionaux qui ont souhaité y être associés.

### **Réponse de la CPDP :**

« Je poserai la question à Madame Ascher-Campagnac, effectivement pour savoir exactement ce qu'elle a dit et ce qu'elle a retenu de votre entretien. »

### **Droit de réponse d'Elisabeth Ascher-Campagnac :**

(in extenso)

Au cours de la séance du débat public sur le projet de renforcement de la ligne THT Lille –Arras (entre Avelin–Gavrelle) qui s'est tenue à Thumeries le 9 février 2012, et à laquelle je n'ai pu assister, il a été fait référence à l'échange que j'avais eu avec M.Gaëtan Desquilbet, Directeur du projet RTE, au sortir de la réunion précédente qui s'était tenue à Oignies le 2 Février 2012. Cet échange a eu lieu en présence de M. Bertein (Membre du collectif Priorité Environnement Santé) et d'un certain nombre d'autres personnes ayant assisté au débat.

Comme il ressort du Verbatim de la réunion de Thumeries, le contenu de mes propos a fait l'objet d'une divergence d'interprétation pour le moins, entre M.Bertein et M. Desquilbet. Il me revient donc de restituer ce que j'ai dit. Il me revient ensuite de poser publiquement quelques questions à M.Desquilbet dont j'attends en retour une réponse publique.

Sur le premier point, comme j'ai eu l'occasion de l'exposer à M. Michel Giacobino, Président de la Commission Particulière du Débat public, M .Desquilbet est venu me voir à la fin du débat public d'Oignies pour contester les analyses de scientifiques – auxquelles je m'étais référée dans mon intervention lors du débat ce soir là – faisant état des risques possibles sur la santé associés à l'effet du champ électromagnétique des lignes électriques à très haute tension. Je lui ai répondu que l'absence de lien de causalité directe ne signifiait pas qu'il n'y avait pas de controverses scientifiques parmi les chercheurs, et que je pouvais lui indiquer, par l'intermédiaire de chercheurs travaillant sur les risques environnementaux ou sur les politiques publiques de la science, le nom de chercheurs à même d'exposer l'état de ces controverses aujourd'hui. Je lui ai dit aussi qu'il existait des mastères tournés vers l'étude de ces controverses, et que la question des effets des champs électromagnétiques des lignes électriques THT pouvait constituer l'un de leurs cas d'études, avec l'avantage de donner lieu à des analyses totalement indépendantes. M. Desquilbet m'a dit – et je pense que ceci était en présence de M. Bertein - qu'il en parlerait à la direction concernée de RTE , parce que cette dernière ne parvenait pas à mobiliser sur les lignes électriques THT des chercheurs spécialistes des champs électromagnétiques. C'est ce qu'a entendu aussi M. Bertein et qu'il traduit dans les interventions que j'ai pu lire de lui à travers ce verbatim , à cette nuance près que :

-a) les chercheurs dont je parle ne sont pas nécessairement des chercheurs de mon laboratoire, mais bien des chercheurs extérieurs (j'ai cité les chercheurs de l'Ecole des

Mines et du CSI), ou d'équipes voisines (j'ai cité l'IFRIS) vers lesquels les collègues de mon laboratoire peuvent m'orienter. Je précise que moi-même je ne travaille pas sur ces questions, ni sur ces programmes, et que je n'ai pas les compétences pour mener de telles recherches.

- b) la mention de directrice de recherche est un niveau de qualification dans la recherche, mais ne signifie pas une quelconque direction de laboratoire.

La lecture du Verbatim fait ressortir une « interprétation » de mes propos totalement différente chez M. Desquilbet . Je lis « Ce qu'elle me demandait (NB : en parlant de moi) c'est que RTE finance une étude dans son laboratoire, et ça n'est pas qu'elle mette à disposition des chercheurs. C'est que RTE lui apporte des subventions pour qu'elle finance non pas une étude sur le fond, c'est-à-dire c'est quoi ce qu'il y a dans les études. Mais sur une étude sociologique, elle est sociologue, c'est comment une population considère ces questions-là. Donc ce n'est pas du tout le type d'étude, enfin le type d'approche que je propose dans mon engagement n° 9. » (extrait du projet de verbatim Thumeries)

Ces propos sont très graves et on ne peut les inscrire au débat public impunément. Aussi je demande à M. Desquilbet qu'il réponde publiquement aux questions suivantes :

- A quel moment lui ai-je demandé le financement d'une étude pour mon laboratoire ?
- A quel moment lui ai-je demandé des subventions pour faire une étude sociologique qui porterait sur « comment une population considère ces questions-là » ?

La qualité, la crédibilité et la légitimité du débat public supposent une transparence et une loyauté dans les paroles qui s'échangent et qui excluent totalement le recours à des propos mensongers.

En conclusion je demande donc à M. Desquilbet qu'il apporte la preuve de ses propos, et s'il n'y parvient pas, qu'il me présente des excuses publiques dont je demande également qu'elles figurent à ce verbatim.

## **Réponse**

Gaëtan Desquilbet

Il m'est difficile d'apporter la preuve de propos prêtés lors d'une conversation privée. J'avais alors compris que la proposition de Mme Ascher-Campagnac consistait en un financement par RTE d'une étude à réaliser, au sein de son laboratoire, par des spécialistes des approches cognitives, sur l'appropriation par le public des controverses sur les champs électromagnétiques de très basses fréquences. Il apparaît que la réalité est autre, puisque Mme Ascher-Campagnac proposait en fait que ces études ne portent pas sur le public, mais sur les chercheurs eux-mêmes, et que ces études ne soient pas nécessairement réalisées au sein du laboratoire où elle travaille. Dans ces conditions, je prie madame Ascher-Campagnac de bien vouloir m'excuser pour mon interprétation inexacte de ses propos.

**Question :**

**« Leforest n'a pas les mêmes caractéristiques que les autres villes du Pévèle où les habitants vivent loin de la ligne. Il y a chez nous, une forte concentration de la population aux abords de la ligne. C'est donc le problème de la santé publique qui est au cœur de nos préoccupations. Nous allons vous remettre 450 signatures des familles directement impactées par la ligne. Par cette expression démocratique, les habitants de Leforest vous demandent clairement l'abandon du projet proposé et vous demandent de trouver une alternative à taille humaine. Ils proposent le dédoublement de la puissance de la ligne proposée, limitée à la puissance actuelle c'est-à-dire 200-225 000 volts. Et l'enfouissement de cette ligne face aux habitations. Les 200 000 volts restant passant par un autre itinéraire, pour partager les nuisances. Etes-vous disposé à abandonner ce projet hors norme pour un projet à taille humaine ? »**

**Réponse RTE :**

« J'entends et je comprends l'inquiétude qu'il pourrait y avoir. J'ai essayé d'en tenir compte dans les engagements qui sont exposés et qui sont une ébauche et qui vont s'affiner au cours des prochains mois et j'espère qu'on les prendra mieux en compte dans nos décisions. Non, je ne suis pas disposé à abandonner le projet, concrètement. La ligne qui existe aujourd'hui à Leforest est déjà à 400 000 volts, le même voltage que la ligne qu'on veut construire. Simplement la future ligne elle a deux lignes sur le même pylône, donc et les voltages ne s'additionnent pas, en disant je mets les 200 000 volts en aérien quelque part et 200 000 en souterrain ailleurs et ça fait du 400 000 volts au bout. On fait du 225 000 ou du 400 000 et on ne fait pas du 400 000 en additionnant deux fois deux lignes en 225 000 volts. Les lignes à 225 000 transportent dix fois moins que ce qu'on a besoin de transporter pour cette ligne à 400 000 volts. Cette future ligne est plus haute et du coup, le champ magnétique est plus faible. On va regarder à Leforest si il y a moyen d'écarter la ligne : à cet endroit ça paraît plus astucieux de la reconstruire à l'Ouest »

**Question :**

**« Dans la résolution n°9, vous avez envie de faire quelque chose au niveau de la santé, après avoir accepté le projet, et seulement après, on verra s'il y a des dégâts. Alors, je pense que vous avez déjà dit qu'il y a suffisamment de construction de lignes THT pour qu'on puisse faire ce genre d'études en direction des endroits où il y a des réseaux THT.**

**Réponse RTE :**

Pas de réponse.

**Question :**

**« J'ai ici le guide pour l'établissement des limites d'exposition aux champs électriques, magnétiques et électromagnétiques qui ont été écrits par l'ICNIRP et**

***l'ICNIRP a donné ses recommandations, l'Europe s'en est emparé et ça a été inscrit dans un décret français. Donc les 100 µT (micro Tesla), voilà comment ils ont été mis en place. Je vous lis juste un petit passage qui s'appelle "fondements de la limite de l'exposition". Et le passage que j'ai souligné en rouge : "seuls les effets avérés ont été retenus comme fondements pour les valeurs limites d'exposition proposées. Les effets cancérigènes à long terme n'ont pas été considérés comme avérés ; ce guide n'est fondé que sur des effets immédiats sur la santé, tels que la stimulation des muscles ou des nerfs périphériques, les chocs et brûlures provoqués par le contact avec des objets conducteurs, ou encore l'élévation de température des tissus sous l'effet de l'absorption d'énergie liée à l'exposition aux champs électromagnétiques. En ce qui concerne d'éventuels effets à long terme, tels qu'une élévation du risque de cancer, l'ICNIRP a conclu que les données disponibles étaient insuffisantes pour servir de base à l'établissement de valeurs limites d'exposition ; des recherches épidémiologiques ont cependant apporté des éléments en faveur d'une association entre exposition (à des densités de flux magnétique très inférieures aux valeurs recommandées dans le présent guide, pour les champs de 50/60 Hz) et effets cancérigènes potentiels". »***

**Réponse RTE :**

« C'est tout à fait ce que dit l'ICNIRP. Les experts considèrent, effectivement que l'ensemble des études épidémiologiques et des études en laboratoire, des connaissances médicales et biologiques, ne montrent pas de causalité entre les champs magnétiques et les maladies type cancer ou leucémie qui font que la règle n'a pas à prendre en compte ces maladies-là au niveau de la réglementation. »

**Question :**

**« Arrêtez de faire l'amalgame autour de ces 100 micro tesla. Aujourd'hui il est avéré qu'il est beaucoup plus dangereux de vivre et de subir 0,2-0,4 micro tesla 24h/24h - 7j/7j que d'être... et cet exemple là je me répète par rapport à la réunion de Oignies, mais qu'il est beaucoup plus dangereux de subir, et c'est le parlement européen, c'est repris dans mon cahier d'acteurs. Le parlement a recommandé que fut adopté une réglementation distinguant d'une part les expositions de forte intensité auxquelles le public peut être soumis sur une courte durée, ce sont ces fameux 100 micro tesla, où effectivement nous sommes régulièrement exposés, et vous avez cité un peu de manière démagogique les appareils de mesures médicales, alors oui effectivement nous sommes exposés à ces 100 micro tesla très régulièrement, mais sur des courtes durées à la différence de ces 0,2-0,4 qui eux nous plombent la santé - pardonnez-moi l'expression - à longueur de journée lorsque l'on vit dans cette fameuse bande des 100-150 mètres. »**

**Réponse de RTE :**

« Sachez qu'une recommandation du parlement européen n'a aucune valeur, la commission n'a pas repris cette recommandation. Regardez comment elle a été votée, combien il y avait de parlementaires européens, à quelle heure de la journée c'était et vous verrez qu'il n'y a pas derrière de mouvement parlementaire pour demander cette

règlementation. En plus, il n'y a pas d'étude sérieuse, d'étude scientifique qui montre ce que vous dites que les expositions permanentes à très faible niveau seraient plus graves que des expositions instantanées à fort niveau. Cette affaire-là n'a pas lieu à être citée, je pense en termes de façon de légiférer sur les champs magnétiques. »

**Question :**

**« Vous parliez qu'on pourrait éventuellement, enfin les spécialistes feraient remonter le seuil à 100 micro tesla. Est-ce que cela voudrait dire que votre ligne qui serait en capacité de transporter 4 600 mégawatts, et qui pourrait en transporter environ 6 000 si on la poussait dans ses extrêmes. Si ces seuils étaient remontés. Est-ce que du coup vous pourriez en toute impunité remonter la capacité de la ligne à 6 000 mégawatts ? »**

**Réponse de RTE :**

« la ligne qui est prévue elle transporterait 4 600 mégawatts produirait un champ magnétique maximal, donc maximal c'est quelques minutes par an. C'est-à-dire à l'heure de pointe quand il y a une avarie sur une ligne voisine, notamment des événements qui ne se produisent même pas tous les ans. Et là, la valeur de pointe elle est de l'ordre de 25 micro tesla, donc déjà sans changer la norme on pourrait transporter 4 fois plus, on pourrait transporter quasiment 20 000 mégawatts pour atteindre les 100 micro tesla. »

## **Sujet : l'énergie**

**Question :**

**« Vous ne parlez pas des écowatts qui sont passés en Bretagne, il y a eu les écowatts et il y a eu une réduction des consommations de 2 %. »**

**Réponse de RTE :**

« Ecowatt, c'est pour les deux régions particulières en France qui souffrent d'un déficit de production et de difficultés pour le réseau à acheminer l'énergie. C'est ce qu'on appelle des péninsules électriques, dans notre terminologie. Il y a la Bretagne, qui est une vraie péninsule et produit à peu près 8 % de l'énergie qu'elle consomme et il y a l'Est de la région Provence – Alpes – Côte d'Azur, donc les départements du Var et des Alpes-Maritimes, qui sont alimentés par une seule ligne dont la consommation augmente, ce qui pose des difficultés quand il y a des pics de consommation. Pour ces deux régions, RTE, les pouvoirs publics et l'Ademe ont mis en place des dispositifs pour alerter les citoyens avec des feux rouges, oranges, verts qui indiquent à la veille, que le lendemain, il peut y avoir des ruptures d'approvisionnements d'énergie électrique pour ces régions-là. Cela incite les gens à consommer moins d'énergie et notamment dans la tranche 18-20 heures, qui est dans la tranche qui est dans le pic de la consommation du soir où on a les niveaux les plus élevés de consommation. Donc, ce dispositif n'est

pas déployé sur toute la France parce qu'il n'y a pas de difficulté d'approvisionnement électrique sur toute la France. »

**Question :**

**« Ce débat public nous paraît prématuré concernant un projet se situant dans la continuité de choix énergétiques dépassés, s'inscrivant dans un contexte politique instable, laissant planer l'incertitude sur les grands choix énergétiques du futur. Ces choix énergétiques basés sur la sobriété énergétique et la promotion des énergies alternatives. Le développement des énergies renouvelables, pas tout à base d'électricité loin s'en faut, ne se traduira pas forcément par une augmentation des flux électriques sur de longues distances, étant donné les possibilités de décentralisation de ces énergies, contrairement au système actuel faisant appel à de grosses unités de production nucléaire pour la plupart et nécessitant de transporter de l'énergie sur de grandes distances. Ce sont cependant ces hypothèses qui semblent prévaloir dans le dossier présenté à l'appui du débat. Le débat public ne devrait-il pas être étendu à toute la politique énergétique future ? »**

**Réponse CPDP :**

« En effet toutes les questions qu'on se pose, aussi bien sanitaire, enfin toutes les questions que j'ai essayé de résumer tout à l'heure, aménagement du territoire, etc. pourraient avoir un débouché plus large sur les questions de l'énergie. Le problème, effectivement c'est que pour le moment ça n'est pas le cas et ça c'est une décision qui est à prendre au niveau national. Ce n'est pas une décision que l'on peut prendre dans le cadre d'un débat public, comme le nôtre. »

**Réponse RTE :**

« Est-ce que préparer l'avenir c'est attendre d'y voir clair et ne rien faire. Si le réseau fonctionne aujourd'hui c'est parce qu'il y a eu trois générations de personnes qui ont construit ce réseau dont on profite. Il y a des problèmes qui se posent aujourd'hui dans le réseau électrique localement, et je pense qu'il faut les résoudre localement pour que le système continue à fonctionner comme il fonctionne. »

**Question :**

**« Si vous avez de l'éolien, et que vous ne faites pas partie d'un parc éolien, vous êtes un particulier, EDF ne vous rachète pas votre électricité, par contre il la rachète si vous avez des panneaux solaires. On a favorisé le développement du panneau solaire au détriment de l'éolien individuel. On peut transformer un tout à l'égoût en station de méthanisation qui peut produire de l'énergie. Donc, on peut avoir des unités de production énergétiques qui sont des petites unités de production énergétique sur tout le territoire français et on n'a pas besoin d'augmenter votre ligne à une telle puissance. C'est votre argument, vous défendez votre projet, mais ne dites pas que mes arguments sont faux et que les vôtres sont bons. Les vôtres sont bons pour la défense de votre projet, mais ce**

**n'est pas le mien. Et je pense que pour beaucoup de personnes, c'est pas le leur. Parce qu'il ne tient pas compte du cadre de l'Environnement et il ne tient pas compte non plus de la dépense publique. »**

**Réponse RTE :**

« Le débat public c'est pour que vous exprimiez votre opinion, donc c'est très bien que vous puissiez le faire, mais nos hypothèses sont réalisées par des spécialistes qui ne sont pas que à Rte. Dans beaucoup de centres qui font des recherches, qui font des prévisions, ils intègrent les évolutions des techniques. Donc, nos scénarios sont en ligne avec les évolutions de ces techniques-là. »

**Question :**

**« On sait très bien qu'en 2020, on doit faire du logement qui produit de l'énergie et n'en consomme pas. Et ça, il faudrait peut-être qu'il y ait une concertation au préalable avec toutes les communes pour travailler sur tout ce qui est optimisation, sur tout ce qui est urbanisme. Et là, vous fondez un projet et vous ne tenez même pas compte qu'il va y avoir une évolution de l'habitat. »**

**Réponse RTE :**

« Effectivement des réglementations thermiques évoluent, qui vont faire que les bâtiments qui vont être construits vont consommer de moins en moins d'énergie, vont même en produire. Il y a des dispositions pour isoler les bâtiments existants pour qu'ils consomment moins d'énergie et ceci est pris en compte. Quand on fait nos prévisions d'évolution de la consommation électrique, on travaille avec les services compétents des Ministères, des organismes qui sont spécialisés dans l'énergie, des organismes de recherche. Et on intègre dans tous les usages de l'électricité, donc industriel, résidentiel, tout ce qui est éclairage, chauffage, tous les services qui ont de l'électricité, on regarde comment chacun d'eux va évoluer dans les prochaines années. Et c'est comme ça qu'on fabrique des scénarios d'évolution de consommation. Donc, on intègre ces éléments-là et on regarde ça à l'horizon 2020, et c'est un document qui est fourni à l'entrée de la salle qui s'appelle bilan prévisionnel de l'équilibre offre-demande, que nous réalisons tous les deux ans, à la demande de la loi qui a confié à Rte cette mission. »

**Question :**

**« On double la ligne et on triple la puissance alors que ça nous paraissait un tout petit peu discutable par rapport aux engagements d'efficacité énergétiques du Grenelle. Vous avez parlé d'experts qui font des hypothèses. En 80, ils avaient fait aussi des hypothèses de production d'électricité : en 85, ça s'est révélé 30 % trop important. Résultat, on a construit 8 centrales nucléaires de trop, et on est passé d'un modèle électrique commercial de vente d'électricité, au lieu du confort apporté, qui était le service public de l'électricité tel que chacun le souhaitait. La diversification énergétique ne doit pas signifier l'augmentation de la consommation, mais bien la première étape d'une vraie réflexion sur notre rapport à l'énergie et au mix-électrique. Je rappelle que le principe de précaution**

**il est inscrit dans la Constitution, il est inscrit à l'article 5 de la Charte de l'Environnement et il doit être intégré, de fait, dans tout projet d'aménagement public. Vous avez dit dans une des réunions publiques, verbatim à l'appui, que le projet pouvait ne pas aller à son terme si vous sentiez des oppositions locales trop fortes. À partir de quels indicateurs allez-vous évaluer ce critère ? »**

**Réponse de RTE :**

« On confond souvent et vous le faites, mais je ne suis pas sûr que vous soyez un grand connaisseur de l'évolution du mix énergétique européen. On confond souvent les énergies renouvelables et les énergies locales. Les énergies renouvelables sont souvent des énergies centralisées.

Ce n'est pas nous qui décidons d'arrêter le projet. On va prendre une décision en juillet avant le 13 juillet, mais le jalonnement décisionnel est fait par l'État. Je ne connais pas de projet que RTE ait arrêté parce que le besoin est disparu. »

**Question :**

**« Quels sont ces critères ? »**

**Réponse RTE :**

« On ne va pas construire la ligne si elle n'a pas d'utilité. Il y a deux façons de ne plus avoir la ligne : soit il n'y a plus de besoin et on trouve des moyens de ne plus produire et de consommer de l'énergie telle que c'est prévu dans nos documents. Après, l'opposition locale, je ne vais pas nier qu'il y a une réalité derrière, c'est le jeu des rapports de force dans notre société. »

**Question :**

**« Je ne vois pas pourquoi on resterait sur des moyens anciens de trente ans pour transporter de l'électricité, alors qu'on la fabrique avec des moyens qui sont en avance de vingt ans ? En comparaison de coût, quand vous faites des estimations de coûts entre les deux chantiers, est-ce qu'il y a une société extérieure qui fait une analyse des coûts et de leur optimisation ? »**

**Réponse RTE :**

« Sur le réseau électrique, sur la technique aérienne qui existe depuis la fin du XIXème siècle, on n'a pas trouvé mieux pour les grandes puissances. On sait faire pour les petites puissances, les réseaux souterrains. Votre rêve d'un monde où il n'y a plus de réseau électrique apparent, c'est une utopie. Cela peut peut-être s'imaginer à l'horizon de nombreuses décennies qui ne va pas arriver dans les 20 ou 30 à venir. Les lignes qui sont construites depuis 20 ans, seront encore là en 2050. »

**Question :**

**« Est-ce que vous avez des sociétés extérieures à RTE qui font des analyses de coût et qui remettent en question vos évaluations? »**

**Réponse de RTE :**

« Sur l'étude particulière, on s'est appuyé sur l'étude interne d'ingénierie qui s'appuie sur des barèmes, des tarifs et des prix de ces matériels, et des chantiers d'installation qui sont discutés et négociés avec les constructeurs, des fournisseurs européens qui travaillent avec les compagnies d'Europe et exportent largement dans le reste du monde. La Commission Nationale du Débat Public, sur un précédent projet de RTE, a fait faire une contre-expertise par un organisme d'ingénierie italien qui a confirmé les coûts de RTE, à l'époque. Plus récemment, l'Europa Câble, le syndicat européen des fabricants de liaisons souterraines, a publié un document qui conforte, également les ordres de grandeurs et de coûts qu'on a annoncé. »

**Question :**

**« J'aurais souhaité qu'on ajoute, dans le coût de l'enfouissement la différence d'entretien de ces réseaux-là, sur un siècle.»**

**Réponse de RTE :**

« On n'est pas allé jusque 100 ans, on est allé jusqu'à 45 ans ou 50 ans. Le coût d'entretien joue très peu, il ne coûte pas cher, par rapport à celui de construction, des travaux. Ce qui compte un peu plus, c'est les pertes joules : la perte d'énergie par le fait que les fils chauffent quand il y a du transport d'électricité. Ces pertes par effet joule, par échauffement des fils représentent 2,3 % de l'énergie transportée par RTE, soit 800 millions d'euros par an. Sur la durée, l'accumulation sur une ligne électrique des pertes qu'elle va générer, pour le service qu'elle rend par le flux d'énergie qui la traverse, va peser très lourd. Pour la ligne aérienne où les fils sont plus petits, plus résistifs, il y a plus de pertes que pour le câble souterrain, qui ne peut pas chauffer puisque le sol n'évacue pas la chaleur. Donc, on met d'énormes câbles en cuivre, c'est pour ça en partie, qu'ils ont si chers. La ligne aérienne accuse trois fois plus de pertes que le câble souterrain à puissance équivalente. Donc, on a regardé comment ce facteur 3 pour la même puissance alimentée jouait sur la durée de vie : le ratio de 10 qui est vrai sur le coût de construction, devient un rapport 5,2 à 6,5 suivant la longueur au bout de 50 ans. Mais on n'est pas dans le cas où on alimente un client, mais on est à l'intérieur de plusieurs boucles. Et on sait qu'en insérant un câble souterrain qui est électriquement très différent d'une ligne aérienne, on bouleverse le plan de tension. On va probablement générer des pertes sur d'autres lignes. On a également, pour les pylônes intégré la taxe pylônes que perçoivent les communes et qui n'est pas anodine, ça représente 4 000 euros par an, sur 60 pylônes et sur 50 ans, ça commence à faire de l'argent, ça fait plusieurs millions d'euros. On voit que la ligne aérienne coûte 40 millions d'euros. Au bout de 50 ans, essentiellement parce qu'elle a fabriqué beaucoup de pertes joules, elle coûte à peu près 70 millions d'euros en tout. Le câble souterrain, qui coûte 430 millions d'euros pour 28 km, au bout de 50 ans il ne coûte que 439 millions d'euros. Deux autres hypothèses ont été étudiées pour cette réunion où on met en souterrain les 8 premiers kilomètres en partant d'Avelin, ou bien les 16 premiers

kilomètres en partant d'Avelin. Donc, dans le cas où on a 8 km de souterrain puis 20 km d'aérien, ça coûte 131 millions d'euros à construire. Et au bout de 50 ans, ça nous a coûté 151 millions d'euros. »

**Question :**

**« Au nom de la solidarité européenne et au regard des considérations de protection de l'environnement et de la santé sur lesquelles les institutions européennes se doivent d'être exemplaires, n'est-il pas envisageable de solliciter auprès d'elles des aides financières qui permettraient de couvrir tout ou partie du surcoût lié à la solution de l'enfouissement ? »**

**Réponse RTE :**

« Je pense que ça ne coûte rien de le demander. La réponse sera probablement non, il me semble qu'il y a des plans d'investissements de l'Europe au niveau du renforcement des interconnexions, des réseaux électriques et gaziers. Pour l'instant le maillon faible est là où on travaille et l'objectif du projet c'est entre deux postes du territoire français entre Lille et Arras. Donc, l'Europe ne financera pas d'investissement du réseau interne de RTE et de la France, sur ce maillon. »

**Question :**

**« Peut-être que la solution de ce problème c'est d'investir ces 100 millions d'euros sur une révolution technologique qui serait le stockage d'énergie. Est-ce que vous avez cette phase de recherche ? Est-ce qu'effectivement ce stockage d'énergie ne serait pas une solution puisque de transporteur vous ne seriez plus que distributeur, somme toute. Et une solution serait enfin trouvée. Donc, voilà je voulais savoir si vous aviez cette phase d'étude et cette phase de recherche, si vous investissiez dans ce domaine ? »**

**Réponse RTE :**

« En effet, le stockage c'est une idée séduisante. Bon, le problème c'est que l'électricité on a beaucoup de mal à la stocker. Où en sont aujourd'hui les technologies qui nous permettent de stocker ? Il y en a une que vous connaissez tous, c'est un barrage. Un barrage hydraulique c'est un moyen de stocker de l'énergie électrique parce qu'on la turbine dans un sens où on peut la remonter. En termes d'autres technologies, aujourd'hui, sincèrement moi j'ai fait ma carrière dans le groupe EDF dans le groupe R&D (Recherche et Développement), sincèrement, c'est une technologie qui n'est pas accessible aujourd'hui pour des fortes puissances. »

**Question :**

**« Moi je voudrais savoir simplement combien de pourcentage dans votre chiffre d'affaires vous investissez dans la recherche ? »**

**Réponse RTE :**

« RTE représente 5 milliards de chiffre d'affaires, alors je ne connais pas le chiffre d'affaires d'EDF, de Gaz de France, GDF-Suez. C'est beaucoup plus important que nous. Le pourcentage du chiffre d'affaires de RTE consacré à la recherche va être de quelque pour cents. Donc, quelques dizaines de millions d'euros. Si c'est 2 % de 5 milliards, ça fait 100 millions d'euros. La recherche de RTE porte sur le transport de l'électricité, pas sur les moyens de stocker l'énergie électrique. RTE est cette année à 1,4 milliard d'investissement sur ses réseaux. »

**Question :**

**« Je voulais savoir si RTE était mis en concurrence avec une autre société. Et, savoir aussi si les communes ont le droit en fait de prendre position par rapport à une société RTE ou pas ? Et est-ce qu'il y a eu des comparatifs entre un dossier de RTE et un autre faiseur de travaux ? »**

**Réponse RTE :**

« Je n'ai pas d'exemple où on ait été mis en concurrence. En fait, il y a une nouvelle loi, la loi NOME sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité qui ouvre une petite porte, dans le cas où RTE n'arriverait pas à construire une ligne qui est nécessaire pour le réseau électrique, et le cas où on échouait à trouver un bon tracé pour la ligne Avelin-Gavrelle. Dans ce cas-là, la Commission de Régulation de l'Énergie serait fondée à faire un appel d'offre pour demander à d'autres de la construire à notre place. »

**Question :**

**« Vous avez un monopole ? »**

**Réponse RTE :**

« On est un monopole. C'est pour cela que l'on est un service public fortement régulé. »

**Question :**

**« Et si le comité le demande aux instances politiques, est-ce qu'on peut mettre RTE en concurrence : tous les comités d'Attiches, de Tourmignies font une proposition et demandent à l'état une mise en concurrence de RTE sur cette ligne ? »**

**Réponse RTE :**

« Si sur les 577 députés français, de mémoire, votent une loi qui dit que c'est possible. Je pense que cela sera peut-être envisageable. Personnellement je n'y crois pas trop,

ça me paraît pas la bonne organisation dans ce domaine-là. Un monopole régulé, c'est le modèle utilisé dans le monde entier pour ce type d'activité. »

**Question :**

**« La consommation de l'électricité est en baisse de 6,8% en 2011, et plus que cela elle était en baisse de 15% en 7 ans. Donc on est dans un mouvement inéluctable de baisse de besoin énergétique électrique. Le problème c'est qu'il faut aller assez vite parce que la consommation d'électricité baisse et il faut aller vite pour le faire valider ce projet parce que ça baisse, ça baisse tout le temps. »**

**Réponse RTE :**

« il n'y a pas eu 15% de baisse de consommation d'électricité en France depuis 7 ans. Il y a eu effectivement une baisse en 2011, une année qui a été climatiquement exceptionnelle. Parce que si l'hiver 2010-2011 a été rigoureux, c'est en novembre et en décembre 2010 qu'il a été rigoureux. Il s'est arrêté vers le 5 janvier. Janvier-mars-avril ont été très doux de même que novembre-décembre 2010. Quand on corrige les variations saisonnières de ces effets, du fait que l'hiver vient plus ou moins tôt, plus ou moins tard, on n'a pas eu 6% de baisse en 2011, on est plutôt aux alentours de 0,8%, et voir même une légère hausse. »

**Question :**

**« Je voudrais juste savoir s'il y a des chiffres qui sont disponibles et pas des chiffres commerciaux comme dans votre plaquette qui est très bien faite, mais pour moi ce n'est qu'un document de vente, avoir quelque chose de chiffré, donc un devis très très précis, détaillé du coût de l'enfouissement de cette ligne ? »**

**Réponse de RTE :**

Pas de réponse.

**Question :**

**« Finalement qui demande à augmenter, de passer de 1 500 mégawatts à 4 600 mégawatts à transporter sur ce type de ligne là ?**

**Réponse de RTE :**

Pas de réponse.

# Sujet : l'aménagement du territoire

Question :

**« Par rapport à l'ensemble des remarques, des craintes et des oppositions quand même à ce projet, est-ce que votre décision du mois de juillet peut encore être d'abandonner le projet ou est-ce que l'on part quand même vers un affinement et on va quand même jusqu'à l'enquête publique ? »**

Réponse RTE :

« Je ne vais pas répondre non plus parce que vous me demandez ce que l'on va décider en juillet, et on est en février, donc il y a 3 cahiers d'acteurs que je n'ai pas encore lu parce que j'ai découvert qu'ils étaient sur la table en arrivant dans la salle. Il y a 2 mois pendant laquelle la commission va faire un compte-rendu du débat. »

Question :

**« La réponse est peut-être non pas derrière la table, de RTE, mais elle est chez nous, c'est à nous de trouver l'argent pour procéder à cet enfouissement, et ma question aussi qui vient conjointement avec celle de Tourmignies, jamais nous n'avons reçu une réponse quant au prix de cet enfouissement. Si ça coûte 400 millions pour faire 30 kilomètres, combien ça coûtera pour en faire 3. Trois dans un paysage qui est particulièrement saccagé, le Hameau de la Becque, à quelques centaines de mètres du poste d'Avelin où sont réunis 78 pylônes et 90 câbles à très haute tension. »**

Réponse de RTE :

« Je n'ai pas de réponse à donner sur l'intervention de Monsieur... 35 millions d'euros de plus. Il y a en gros 3 kilomètres à 10 millions plus un poste souterrain puisqu'il faut bien ressortir en aérien quelque part sachant que 3 kilomètres cela va nous emmener entre Tourmignies et Mons-en-Pévèle alors je ne suis pas sûr que ce soit très réaliste. »

Question :

**« Moi j'aimerais qu'on me dise non. Pour l'instant il n'y a rien de prévu, pas de centrale gaz que ce soit à Avelin ou bien à Gavrelle », ou bien de dire « non c'est un secret. »**

Réponse de RTE :

« Il n'y a pas de projet de construction de centrale, site combiné-gaz ni à Gavrelle ni à Avelin. Il y en a un à Monchy-aux-bois, il y en a un à Hornain et Bouchain. Il y en a dans le Pas-de-Calais, Blaringhem, mais il n'y en a ni à Gavrelle ni à Avelin. Après, je connais des projets éoliens, dans la zone. Il y a 4 éoliennes à Douai qui ont été signalé

par la personne de la communauté d'agglomération du Douaisis sur la commune de Lauwin-Plancke. Et je sais qu'il y a des réflexions pour faire une zone de développement d'éoliens au sud d'Hénin-Beaumont, donc entre Neuvireuil et Hénin-Beaumont dans cette zone-là. »

**Question :**

**« Je pense que dans l'état actuel des choses, compte tenu du niveau de réflexion qu'on a pu avoir jusque maintenant, d'une part il me paraît nécessaire de continuer à prolonger le débat public, d'autre part d'envisager que ce projet ne soit pas conduit à sa fin parce que c'est un projet qui est scandaleux et qui va certainement aboutir à faire quelque chose qui dans 20 ans n'aura plus de fonction. »**

**Réponse CPDP :**

« Je ne réponds pas favorablement. »

**Réponse RTE :**

« Vous avez un projet de société et une opinion de comment l'énergie doit être consommée. L'idée de la production locale et de s'inscrire dans les territoires... Force est de constater que le développement de l'énergie, sa tendance actuelle n'est pas du tout celle-là. Si ça évoluait, le réseau serait adapté en conséquence et ça se ferait probablement à un rythme assez lent et qui fait que la nécessité du renforcement du maillon faible entre Avelin et Gavrelle va rester durable et ça on en a la conviction. »

**Question :**

**« A Mons-en-Pévèle, à combien estimez-vous, si on faisait un périmètre, le nombre de riverains, combien de maisons, de familles ? »**

**Réponse RTE :**

« Si vous vous mettez à 100 m des fils, ça veut dire que vous vous mettez à 115 m de l'axe – de mémoire, parce que j'ai déjà fait le compte il y en a quelque dizaines. L'IGN qui est un service public d'information géographique pour la France met à notre disposition des bases de données où il y a tous les polygones de toutes les maisons sur une vue aérienne. On fait un tracé de ligne dedans, on clique, et ça nous dit à 50 m, 100 m, 200 m, 300 m ou 500 m, combien il y a de maisons. »

**Question :**

**« C'est un peu de l'autoritarisme. On a le monopole et on vient s'installer. On vient s'installer chez les autres. Vous venez vous installer chez nous. On est bien d'accord ? Les gens qui ne sont pas d'accord, on les paye, est-ce bien normal ? S'ils sont sur la ligne on leur donnera un petit quelque chose. Si à l'endroit où**

**vous avez une maison et votre ligne électrique passe juste à cet endroit-là, ils seront expulsés. On est bien d'accord ? »**

**Réponse RTE :**

« On n'a pas le droit d'exproprier c'est-à-dire que le régime des lignes électriques n'est pas celui des autoroutes ou des lignes TGV où les gens qui construisent les autoroutes ou les lignes TGV achètent le terrain, exproprient ceux qui ne seraient pas d'accord ou achètent à l'amiable. On n'achète pas le terrain. On implante les pylônes dans les parcelles et on signe des conventions amiables avec les propriétaires pour qu'ils acceptent, et on les indemnise pour ça... qu'ils acceptent la présence de la ligne au niveau des pylônes et également au niveau de tous les surplombs des fils électriques et en plus, on indemnise le préjudice visuel des maisons qui sont à une distance quelconque de la ligne. »

## **Sujet : les compensations et les indemnisations**

**Question :**

**« À Oignies, vous avez parlé des indemnisations parce qu'une personne était concernée et vivait à 100 mètres du projet. »**

**Réponse de RTE :**

« On est dans un Etat de droit où les préjudices doivent être indemnisés et c'est une des démarches qui est naturelle pour les Maître d'Ouvrages. Il y a bien, assortis à tous les projets de développement de réseau, comme à tous les projets d'infrastructures, des dispositifs prévus pour les indemnisations pour les préjudices que l'on crée. Ils sont classiquement de deux ordres, dans notre métier : ceux concernant l'activité agricole qui font l'objet de barèmes d'indemnisations pour les propriétaires et pour les exploitants, et l'indemnisation du préjudice visuel pour les propriétaires d'habitations. »